



Légi-arm

N°10

L'Union Française des amateurs d'Armes est une association loi de 1901. Elle a été fondée en 1979. L'objet social de ses statuts est notamment « avoir une action de concertation avec les pouvoirs publics pour tenter d'améliorer le sort des amateurs d'armes. Élaborer le statut juridique de l'amateur d'armes... ». Elle communique mensuellement dans la Gazette des Armes et journalièrement au travers de son site Internet.



UFA - BP 55122 - 31504 TOULOUSE CEDEX 5 - Tel 09 84 07 33 64

Sommaire

- Page 2
Édito
Par Jean-Pierre Bastié
- Page 2
Colloque
« Arme et Patrimoine »
Par Jean-Pierre Bastié
- Page 5
La collection d'armes en Europe
Par Stephen Petroni
- Page 7
L'UFA à l'IRCGN
Par Jean-Pierre Bastié
- Page 11
Rencontre avec
Éric « Devilarms »,
youtubeur
Par Michaël Magi
- Page 13
Rencontre avec
Arnaud Lamothe,
expert judiciaire
Par Laurent Varney
- Page 16
Élections dans les fédérations de tir
Par Patrick Forterre
- Page 18
L'Europe et la directive armes à feu
Par Jean-Jacques Buigné et Michaël Magi

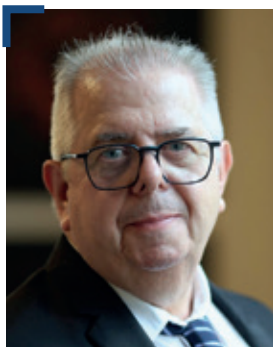
Sur www.armes-ufa.com, vous trouverez tous les articles qui répondent à vos questions sur la réglementation des armes, nos analyses et l'actualité des armes.

Édito

L'année 2024 a marqué un tournant important dans l'histoire de l'UFA. Le colloque Arme et patrimoine que nous avons organisé à Paris, a rencontré un succès qui a été bien au-delà de nos espérances.

Depuis cette première édition qui en appellera sans doute d'autres, de très nombreux contacts ont été noués en France et à l'étranger. En Suisse en particulier avec L'Association Suisse pour l'Étude des Armes et Armures (ASEAA) et PROTELL, qui défend les intérêts de tous les citoyens et citoyennes suisses qui possèdent et portent des armes. Mais aussi, par le biais de la FESAC dont l'UFA est membre, avec la Roumanie, la Belgique et Malte.

Ce colloque a nécessité un travail important et l'investissement de nombreux membres de l'UFA, qu'ils soient ici remerciés. Je tiens aussi à



saluer l'excellent travail d'Estelle de la société d'événementiel « La brune qui pétile » et de Yan Kuszak qui ont largement participé à la réussite de cet événement. L'année qui vient de se terminer est aussi marquée par une forte progression du nombre des adhérents de l'UFA.

Entre les adhésions de personnes physiques et morales, l'UFA représente aujourd'hui plus de 65 000 personnes. Notre activité suit la même courbe d'expansion, nous sommes beaucoup plus présents sur les clubs de tir, les bourses et les salons d'armes anciennes.

Nous serons bientôt à Saint-Étienne au Lycée Fournayron pour une journée de formation avec les élèves armuriers avant de rencontrer la directrice du musée d'Art et d'Industrie.

Un nouveau directeur vient d'être nommé à la tête du SCAE, nous devrions le rencontrer bientôt comme nous allons je l'espère pouvoir rencon-

trer rapidement le nouveau Président de la FFTir, récemment élu.

De gros dossiers sont en cours, en particulier le classement des couteaux et des baïonnettes modernes, mais aussi celui des armes didactiques, les premiers fusils à répétitions semi-automatiques, les épaves d'armes ou le classement des A1-11⁰.

Ce numéro de Légi Arm, fait le point sur une petite partie de nos activités et des nombreuses rencontres que suscite le travail que nous effectuons au quotidien.

Nous sommes tous bénévoles et des illustrations des couvertures aux entretiens avec les personnalités du monde des armes que nous vous présentons, le Légi Arm est l'expression de notre plein investissement pour défendre les détenteurs légaux d'armes de loisirs.

L'UFA a grandi, mais elle doit grandir encore pour préserver ce qui nous est cher. Vous êtes membres de l'UFA, soyez en fiers et faites-le savoir.

Par Jean-Pierre Bastié
Président de l'UFA

Colloque « Arme et Patrimoine »

Par Jean-Pierre Bastié, président de l'UFA

Cette position nous a permis de rassembler le 9 novembre dernier, à l'hôtel de l'Industrie à Paris, près de 150 invités et de nombreux intervenants pour échanger sur plusieurs sujets qui font débat aujourd'hui autour des armes de loisirs. Au cours de cette journée, les participants ont exploré tous les aspects de la culture des armes, de la réglementation aux questions de patrimoine historique et industriel. Plusieurs tables rondes animées par des personnalités françaises et étrangères ont permis de mettre en avant les défis qui se présentent dans cet univers qui intrigue souvent et qui inquiète parfois.

QUEL AVENIR POUR LES ARMES EN FRANCE ?

Les armes sont les témoins de notre histoire collective et il en a toujours été ainsi depuis la nuit des temps. Leur aspect patrimonial souvent oublié, ne doit pas être occulté par des préoccupations sociétales qui préfèrent voir

Il y a deux ans, lorsque nous avons commencé à réfléchir au moyen de regrouper l'ensemble des acteurs du monde des armes en France, l'idée d'un colloque s'est imposée comme une évidence. Ces deux, trois dernières années, l'UFA a acquis une dimension qui manquait jusque-là aux diverses associations d'utilisateurs qui se sont succédé pendant une cinquantaine d'années.



La première table ronde a rassemblé chasseurs et tireurs, qui ont partagé leurs idées pour encourager les jeunes à s'impliquer dans leurs disciplines.



Vice-président de l'UFA, Michaël Magi nous a fait découvrir une application révolutionnaire qui facilitera le classement des armes dans leurs catégories respectives.

dans le tir, la chasse ou la collection, des loisirs dispendieux et anxiogènes pour une société dévorée par un wokisme rampant.

Les échanges qui ont eu lieu durant cet événement ont non seulement mis en lumière les défis actuels, mais ont également ouvert des perspectives pour une meilleure intégration des armes dans la narration de notre patrimoine culturel.

L'une des thématiques récurrentes de ce colloque a évidemment été celle de la réglementation encadrant la détention et l'utilisation des armes à feu. Français et étrangers ont longuement débattu, sur les divergences qui existent entre la législation française et celles d'autres États européens pourtant conduits par une même directive.

Le président de la FESAC (Foundation for European Societies of Arms Collectors), Stephen Petroni qui avait fait le déplacement depuis Malte, a longuement souligné les points d'achoppement. En particulier l'interprétation restrictive de la directive qui en est faite par la France dans le domaine de la collection. Un point souligné avec force par Maître Nerrant et Michaël Magi représentant la France sur cette table ronde.

Une interprétation qui n'accorde aux collectionneurs qu'un accès à la catégorie C alors qu'ailleurs, dans de nombreux pays européens, il est possible de collectionner des armes de catégorie A, B et C, comme l'a confirmé



Avec Bertille Seive, Yves Golletty et David Cotret, les professionnels de l'arme nous ont redonné confiance en l'avenir de leur profession.



La table ronde, réunissant Stephen Petroni, Stéphane Nerrant, Michaël Magi et Ioan Gaucan, nous a offert l'occasion d'explorer les perspectives d'avenir de la collection en Europe.

Ioan Gaucan, venu de Roumanie pour intervenir sur le colloque.

Le ton étant donné, les tables rondes qui se sont succédé ont fait la part belle à la nécessité de fédérer les différents acteurs de cet écosystème pour défendre nos intérêts communs.

Pour débattre autour de cette thématique, plusieurs tables rondes ont permis aux nombreux intervenants de s'exprimer.

Les représentants des chasseurs et des tireurs sportifs, Thierry Coste, Eric Grauffel, Marc Jouan et maître Aymard de la Ferté-Sénectère, malgré l'usage différent qu'ils font de leurs armes, n'ont eu aucun mal à trouver des points de convergence dans leurs discours.

L'information et la formation des plus jeunes est une piste d'amélioration que tous souhaitent explorer afin de transmettre une connaissance, et des valeurs que le temps pourrait peu à peu effacer si rien n'était fait.

L'univers de la chasse a connu une perte d'effectifs importante ces dernières décennies, mais de plus en plus de jeunes s'y intéressent

aujourd'hui. Ce n'est plus une activité rurale, strictement masculine. Elle se féminise et de nouvelles populations, plus urbaines, ont rejoint les chasseurs issus de la ruralité.

Le tir sportif attire de plus en plus de pratiquants. C'est le troisième sport individuel le plus pratiqué dans le monde, et le dixième sur le territoire national. Il compte de nombreuses disciplines et peut se pratiquer à tout âge.

Quant aux collectionneurs, ils restent très nombreux et forment une communauté discrète par nature, qui se côtoie essentiellement lors des ventes aux enchères ou dans les bourses et salons spécialisés. Leurs collections privées enrichiront demain les musées du futur.

LES PROFESSIONNELS AUPRÈS DE L'UFA

Ces dernières années l'UFA n'a pas séduit que les usagers. De nombreux professionnels la soutenaient déjà depuis longtemps, conscients du rôle que l'association joue pour soutenir leur activité.

Ils étaient nombreux lors du colloque à réaffirmer leur soutien à leur hôte du jour. Yves Gollety, président du CSNA, était présent avec Bertille Seive, secrétaire générale de la FEPAM et du SNAFAM, pour évoquer la place de l'armurerie au XXI^e siècle. Malgré la baisse du nombre d'armureries dans le pays, leurs exposés ont fait souffler un vent d'optimisme avec une augmentation des inscriptions des jeunes en formation dans les écoles professionnelles de Saint-Étienne et de Liège, ainsi qu'une hausse des demandes pour passer le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), essentiel pour obtenir l'agrément préfectoral nécessaire à l'ouverture d'un magasin. Cependant, comme dans d'autres secteurs, Internet a profondément transformé le marché.

La présence de David Cotret et de son équipe de la société ATF, spécialisés dans les armes de cinéma, a apporté un regard différencié sur les professions de l'armurerie.

Pour donner plus de poids à la nécessité de créer des vocations, l'UFA avait invité Mathis Fortier-Durand, lauréat du prix Avenir Métiers d'Arts 2023. Son travail de maîtrise, une carabine Krieghoff qui allie tradition et modernité, est exposée aujourd'hui au musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne.

Les professeurs de l'école de l'armurerie étaient représentés par Géraldine Thouez, professeur d'arts appliqués, qui a présenté son travail de graveur qui sublime certaines armes pour les élever au rang d'objets d'art.

En termes d'objets d'art, le marché de la collection a été présenté par Jean-Claude Dey et Bernard Croissy. Ces deux experts renommés avaient chacun apporté des armes d'une richesse inouïe.

Jean-Claude Dey présentait un pistolet à rouet réalisé par François Poumerol pour le roi Henri IV. Bernard Croissy, deux paires de pistolets de la manufacture de Versailles, une de poche et une de cavalier. Daniel Casanova, auteur de nombreux ouvrages sur le sujet a apporté un avis pertinent sur le marché de l'arme de collection.

SCAE ET IRCGN

Une table ronde spécifique était dédiée à la valorisation des armes abandonnées à l'État. Elle rassemblait Bertrand Boittiaux, chef du pôle expertise du



Le colloque a représenté une aventure collective qui nous a tous guidés vers une vision idéale de l'avenir du monde des armes. Parmi les intervenants figurent Bertrand Boittiaux du SCAE, Bertille Seive du SNAFAM, Jean-Jacques Buigné, fondateur de l'UFA, Thierry de Villeneuve, membre du CA de l'UFA, Jean-Pierre Bastié, président de l'UFA, Marc Jouan de la revue *Cibles*, Michaël Magi, vice-président de l'UFA, et Paul Villatoux de *La Gazette des Armes*.

Service Central des Armes et Explosifs, Antoine Museau, expert de l'IRCGN et votre serviteur pour un débat apaisé sur les « *armodromes* » et l'effort entrepris par les pouvoirs publics pour la préservation des armes à haute valeur historique.

Une préservation rappelons-le qui résulte des nombreuses démarches entreprises par l'UFA, il y a deux ans, auprès des sénateurs, des députés, du ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Culture pour que les armes patrimoniales ne soient pas détruites.

Les musées étaient représentés eux aussi sur la table ronde consacrée au patrimoine historique et industriel. Trois experts ont échangé sur les enjeux de la préservation et de la valorisation des collections muséales.

Le lieutenant-colonel Philippe Guyot, conservateur au musée de l'Armée, Éric Kauffmann, fondateur du musée MMPark de Strasbourg, et Paul Dubrunfaut, conservateur honoraire au Musée Royal de l'armée de Bruxelles. Les discussions ont porté notamment sur la pérennité des collections.

DES BRÈVES ET LA PRESSE SPÉCIALISÉE

Intercalées entre les tables rondes, plusieurs brèves ont marqué la journée. Jean-Jacques Buigné a présenté la numérisation du « *Qui est qui* », l'annuaire des armuriers francophones sur lequel il travaille depuis des années. Pierre Laurent, président de la Conexarm, s'est livré à une étude point par point de l'évolution

fluctuante de la réglementation sur les armes depuis un demi-siècle.

Maxime Molkhou, avocat de son état, a repris le sujet en évoquant les difficultés dont font l'objet les détenteurs d'armes inscrits au FINIADA.

Quant à Michaël Magi, vice-président de l'UFA, il a présenté au public une application innovante développée par l'UFA qui permet d'identifier facilement la catégorie d'une arme à feu, en répondant à un jeu de questions simples et précises.

La dernière table ronde de la journée était un hommage à la presse spécialisée qui fait vivre notre passion pour les armes de loisirs. *La Gazette des armes*, *Action*, *Cibles* et *Tirmag* étaient représentés par Paul Villatoux, Renaud Jourdon et Alain Charlannes. Cette presse plurielle est un soutien indispensable à la connaissance et au partage entre les amateurs d'armes

SANS PASSÉ LE PRÉSENT N'A PAS D'AVENIR

Ce colloque a permis de poser les véritables problèmes et de créer une synergie propre à les résoudre dans un esprit de partage et de collaboration. L'UFA en est sortie grandie et si cet événement a souligné les liens étroits qui unissent les armes, notre histoire et notre héritage culturel, il a aussi permis d'appréhender les armes sous tous les angles : techniques et sociétaux. Les adhérents de l'UFA y ont gagné en crédibilité et en force puisque le nombre des personnes représentées par l'UFA a explosé depuis la tenue de cet événement.

La collection d'armes en Europe

Par Stephen Petroni, président de la FESAC



Les collectionneurs privés jouent un rôle essentiel dans la recherche, l'identification, l'étude et la conservation des armes historiques, dépassant souvent celui des musées.

Ceux qui n'ont jamais ressenti le désir de collectionner imaginent souvent que la préservation des témoignages matériels du passé de l'humanité est une mission réservée aux musées d'État. Bien que ces institutions abritent des pièces d'une valeur et d'une importance exceptionnelles, l'engagement des collectionneurs privés dans la recherche, l'identification, l'étude et la conservation de ces reliques joue un rôle essentiel, dépassant souvent celui des musées.

Grâce à leurs recherches approfondies et à leur passion pour les objets de leurs collections, ces amateurs éclairés produisent d'innombrables ouvrages riches de connaissances, qui trouvent leur place dans les bibliothèques des musées, témoignant de leur inestimable contribution.

L'intérêt pour les objets de collection est particulièrement vif lorsqu'il s'agit d'armes, dont l'histoire est intimement liée à celle de l'Europe. Ces objets ont marqué des générations, témoignant d'une ingéniosité technologique, d'un esprit d'entreprise et d'un contexte politique très riche. Fortes de cette

La fascination des hommes pour la collection, l'étude et la préservation des objets du passé, trouve ses racines jusque dans l'Antiquité. Elle s'est d'abord exprimée à travers les armes, souvent conservées comme trophées arrachés à des ennemis. Mais, symboles de victoire à l'origine, ces objets ont suscité les premières démarches de recherches et de conservation. C'est ainsi que la pratique de réunir des témoins matériels de l'histoire humaine dans toute sa diversité a vu le jour, marquant les débuts de l'esprit collectionneur.



Fortes de leur dimension historique, les armes anciennes demeurent un thème de collection majeur.



Grâce aux perspectives qu'elle a ouvertes, l'intervention du Président de la FESAC a été particulièrement bien accueillie par les collectionneurs.

dimension historique, souvent personnelle, les armes demeurent un thème de collection majeur. Elles suscitent l'engouement de collectionneurs de toutes générations. L'activité de ces collectionneurs d'armes, qui préservent un immense patrimoine culturel, représente ainsi une contribution précieuse à la société pour les générations futures. Paradoxalement, les lois sur les armes élaborées sans concertation

avec les collectionneurs, en cherchant à renforcer la sécurité, aboutissent à un résultat inverse : la destruction du patrimoine et la dispersion des efforts des forces de l'ordre, au détriment de la lutte contre la criminalité. Pourtant, la lutte contre la détention illégale d'armes est un objectif commun aux autorités et aux collectionneurs respectueux des lois. L'expertise de ces derniers, véritables

conservateurs du patrimoine, est une ressource précieuse pour atteindre cet objectif.

Mon expérience conjuguée de collectionneur, de chercheur en armes historiques et d'expert en législation¹, me permet d'appréhender ces questions avec un regard équilibré, considérant les enjeux des deux côtés.

La Directive fournit aux États membres les outils nécessaires pour que les collectionneurs respectueux des lois puissent exercer leur passion tout en garantissant la sécurité publique.

Elle définit ainsi un « collectionneur »



Une législation efficace et réfléchie permettrait d'amener au grand jour des armes cachées et permettrait d'en assurer le suivi en toute sécurité.



La Directive européenne fournit aux États membres les outils nécessaires pour que les collectionneurs puissent exercer leur passion tout en garantissant la sécurité publique.

comme suit : « toute personne physique ou morale qui se consacre à la collecte et à la conservation des armes à feu, des parties essentielles ou des munitions, à des fins historiques, culturelles, scientifiques, techniques, éducatives ou de préservation du patrimoine, et reconnue comme telle par l'État membre concerné ». Cela exclut implicitement les collections à des fins illégales ou dangereuses.

¹) Stephen Petroni a participé à la rédaction de sa législation nationale et contribué à la Directive européenne de 2017

J'estime que les autorités nationales, en s'éloignant de l'esprit de la Directive, mettent en danger notre patrimoine européen commun en matière d'armes, et ce, principalement dans trois domaines :

- Une première incohérence majeure réside dans l'application divergente de la Directive : certains États interdisent les armes de catégorie A et B, pourtant collectionnables ailleurs, vidant ainsi le statut de collectionneur de sa substance. Cette neutralisation abusive, que je considère comme du « vandalisme institu-

tionnalisé », a causé des dommages irréparables à des armes importantes et entrave la circulation légale des armes au sein de l'UE.

- Il est regrettable de constater l'absence de mécanisme légal pour la sauvegarde des armes après le décès d'un collectionneur, alors qu'une solution simple existe : un transfert encadré par un armurier agréé vers une autre collection ou un musée permettrait de préserver ce patrimoine au sein du circuit légal.

- Il incombe aux États de mettre en place des dispositifs incitatifs pour la régularisation des armes non enregistrées. Compte tenu du contexte historique européen, il est compréhensible que de telles armes existent encore. L'enregistrement par des professionnels agréés est la voie à privilégier pour les intégrer aux collections et préserver ainsi notre patrimoine. La destruction serait un acte contraire à la conservation du patrimoine.

L'enjeu d'une législation efficace et raisonnable sur les armes réside avant tout dans la définition des critères d'accès au statut de collectionneur et dans la mise en place de garanties de sécurité pour les collections. Une fois ces aspects maîtrisés, la classification des armes en différentes catégories perd de son importance.



Certains États comme la France interdisent les armes de catégorie A et B, pourtant collectionnables ailleurs, vidant ainsi le statut de collectionneur de sa substance.



L'IIRCGN en région parisienne.

L'UFA à l'IIRCGN

Par Jean-Pierre Bastié, Président de l'UFA

Il y a quelques mois une petite délégation de l'UFA a eu le privilège de pouvoir visiter la collection d'armes de référence de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Une visite inoubliable et de belles rencontres.

L'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale est installé en région parisienne. Il rassemble sur un même lieu des hommes et des femmes qui sont, dans leur grande majorité, à la fois gendarmes et scientifiques. L'IIRCGN rattaché au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, est un institut de sciences forensiques ou criminalistiques. Il applique des principes et des méthodes scientifiques pour soutenir la prise de décisions juridiques en matière de droit pénal et civil.

LA BALISTIQUE AU SERVICE DE LA JUSTICE

La balistique fait partie des nombreuses disciplines de la criminalistique. Elle a pour but d'éclairer les circonstances d'un tir d'arme à feu. C'est elle qui permet de déterminer

le nombre de tirs effectués et le type d'arme utilisée. Mais aussi la trajectoire ou la distance du tir pour identifier la position du tireur.

Les experts en balistique interviennent sur ordonnance d'un juge d'instruction qui fait appel à un ou plusieurs experts dans le cadre d'une information judiciaire, afin de fournir de solides preuves scientifiques. L'objectif est de confronter les constatations techniques des experts en balistique avec les témoignages des protagonistes qu'il s'agisse des tireurs, des témoins ou des victimes, pour en évaluer la compatibilité. Des éléments cruciaux pour les membres de la Cour d'Assises

ou de la Cour criminelle lors des procès. Le département de balistique est saisi dans des contextes divers qui vont du meurtre au braquage à main armée en passant par les accidents par armes à feu. Les experts en balistique travaillent dans les locaux de l'IIRCGN, sur l'analyse des dossiers et des scellés. Mais ils sont aussi déployés sur le terrain en soutien des unités engagées lors de perquisitions d'envergure pour assister leurs collègues dans l'identification et le classement d'armes et de munitions. Une tâche essentielle compte tenu de la complexité et de l'évolution de la réglementation sur l'armement portatif.



Il y a quelques mois les représentants de l'UFA ont pu visiter la collection d'armes de référence de l'IIRCGN.



Ruger Mini 14, AMD en 5,56 et USM1, tous les modèles sont stockés sur d'interminables râteliers.

Les balisticiens participent également aux reconstitutions judiciaires avec le juge d'instruction.

DES ÉQUIPEMENTS DE HAUT NIVEAU

Le laboratoire du département balistique dispose de nombreux équipements qui permettent aux gendarmes de mener leurs missions en toute autonomie.

Le matériel va du microscope balistique de comparaison au banc d'essai pour tester le poids de départ de la détente. Il est équipé d'un atelier mécanique dans lequel les armes endommagées sont remises en état de fonctionner, à des fins d'analyses. Un tunnel de tir de 25 mètres, doté d'une

caméra à haute vitesse, leur permet de réaliser les essais concernant la précision, l'évaluation des distances de tir et le fonctionnement de l'arme testée. Des équipements spéciaux permettent de récupérer les projectiles tirés, dans de bonnes conditions, afin d'analyser les traces laissées par le canon.

DES MISSIONS SPÉCIFIQUES

Les experts balistiques sont amenés à répondre à de nombreuses questions :

- Quelle arme a été utilisée ;
- A quelle distance le coup a-t-il été tiré ;
- Dans quelle direction le coup a-t-il été tiré ;
- Combien de coups ont été tirés ;

- L'arme a-t-elle pu être modifiée;
- Dans quelle catégorie l'arme est classée...

Leur rôle consiste donc à identifier l'arme du crime et à établir un lien entre différentes scènes de crime car si les armes incriminées sont identiques, cela peut indiquer que les faits sont liés.

LE DÉPARTEMENT BALISTIQUE

Le laboratoire du département balistique est situé au sous-sol du bâtiment. Il appartient à la division criminalistique physique et chimie (DCPC) et regroupe une quinzaine d'experts balisticiens qui contribuent à la résolution de dossiers criminels. Forts d'une expertise technique,



Parmi les curiosités, une boucle de ceinture allemande qui dissimule une arme multicannonnée en calibre 22 LR.



Un petit 6,35 mm de la marque Peugeot datant des années 1930.



Des Kalachnikov venus des quatre coins du monde alignées les unes derrière les autres.

ces gendarmes ont une parfaite connaissance des armes et de leur fonctionnement. Mais ils ont aussi la capacité d'identifier une arme par l'étude des résidus balistiques retrouvés sur une scène de crime ou sur le corps d'une victime.

LA COLLECTION DE RÉFÉRENCE

L'outil le plus impressionnant de cette division est sa collection de référence. Une incroyable bibliothèque d'armes composée d'environ 15 000 pièces, dont la majeure partie provient de scellés judiciaires.

On y trouve absolument de tout, du pistolet à silex aux armes en impression 3D.

Des armes de série, mais aussi des armes de conception artisanale issues pour la plupart de la transformation d'armes d'alarme en armes létales. D'autres sont issues d'objets du quotidien, transformés en armes dissimulées.

Cette collection impressionnante où figurent bien sûr tous les modèles de pistolets-mitrailleurs d'ici et d'ailleurs, toutes les familles de M16 et d'AK47, rassemble aussi des armes lourdes, mitrailleuses, lance-grenades, lance-missiles antichars et même non pas un, mais plusieurs Tankgewehr M1918.

Il est difficile de s'arrêter sur un modèle particulier car dès que les yeux se fixent sur une arme, le regard

est aussitôt attiré ailleurs tant cette collection est riche d'objets souvent inaccessibles pour un simple particulier.

On y trouve de tout. Le FAMAS dans toutes ses versions civiles et militaires, des dizaines de fusils à pompe, des pistolets-mitrailleurs que l'on ne voit habituellement que dans des livres et même des prototypes d'armes portatives récupérées dans l'ancienne collection de référence de l'ETBS de Bourges.

A distance des carabines de chasse à verrou ou à levier de sous-garde, on découvre des choses aussi incroyables que d'authentiques pistolets Welrod parfaitement fonctionnels. Des Winchester 94 importées en 1915 pour



Jean-Jacques Buigné, le fondateur de l'UFA, surpris de découvrir des armes à silex dans cette gigantesque bibliothèque d'armes à feu.

compléter l'équipement de l'armée française, s'alignent à quelques mètres des Winchester Self loading en calibre .351 pour les aviateurs français de la Grande Guerre. On y trouve même, sur le même thème, un très beau Mauser

C96 dont l'étui-crosse est gravé « Aviation militaire française ». A l'opposé de ces armes historiques, figurent dans la collection des armes modernes développées par d'habiles artisans, au fait des nouvelles techno-



Michaël Magi, vice-président de l'UFA, perdu parmi les rayonnages de revolvers.



Votre serviteur, l'arme au poing.

La criminalistique

La criminalistique est une science complexe qui rassemble plusieurs spécialités :

- La balistique qui étudie les mouvements des projectiles ;
- La dactyloscopie qui identifie les individus par leurs empreintes digitales ;
- L'analyse des traces qui étudie de toutes sortes d'éléments (empreintes de pas, de pneus, d'outils, etc.) pour les comparer et les relier à des objets ou des personnes ;
- La sérologie qui analyse des traces biologiques pour déterminer leur origine et leur appartenance à un individu ;
- La toxicologie qui recherche et identifie des substances toxiques dans les organismes vivants ou dans les milieux naturels ;
- La génétique qui analyse de l'ADN pour établir des liens de parenté ou identifier des individus ;
- La criminalistique numérique qui étudie des données numériques sur divers types d'appareils pour retrouver des preuves d'infractions.

logies, et qui maîtrisent parfaitement l'impression 3D ou l'usinage d'armes montées sur des blocs de culasse en alliage léger.

Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt plusieurs armes de poing et d'épaule réalisées avec ces nouvelles technologies parmi lesquelles un FGC-9. FGC pour « Fuck Gun Control » et 9 en référence à la munition de 9x19 Parabellum, autour de laquelle cette arme a été construite.

Le FGC-9 est un PCC, Pistol Caliber Carbine, semi-automatique réalisé en impression 3D, conçu par Derwood puis cloné par JStark1809, un concepteur underground d'armes européen. Cette arme est apparue au tout début de l'année 2020.

L'impression des armes en 3D a considérablement évolué depuis l'apparition du « Liberator » il y a quelques années. La presse s'en fait souvent l'écho. En 2024 une vaste opération de police menée par la gendarmerie, soutenue par Europol, a permis de neutraliser un réseau de fabricants. Les gendarmes ont pu saisir une importante quantité de matériels, des armes terminées, des centaines de pièces détachées et plusieurs milliers d'euros en espèces.

L'expertise balistique est une discipline scientifique complexe qui contribue de manière essentielle à l'élucidation des affaires criminelles impliquant des armes à feu. Contrairement à certains de leurs collègues, les experts en balistique de l'IRCGN ne sont pas des scientifiques, mais ils ont une excellente connaissance des armes et de leur utilisation.

Au terme de cet article, l'auteur tient à remercier les membres de l'équipe de la balistique de l'IRCGN pour leur accueil.



Rencontre avec **Éric « Devilarms »**, youtubeur

Par Michaël Magi, vice-président de l'UFA

UFA - D'abord, l'UFA te remercie pour le temps que tu peux nous consacrer. Veux-tu te présenter brièvement ainsi que ton parcours ?

Éric Devilarms - Éric, 63 ans. J'ai commencé le tir en 1983. Avant cela, j'avais commencé un apprentissage d'armurier, mais il n'a pas abouti parce que mes parents ont déménagé et j'ai dû les suivre. Mon père était ouvrier itinérant, toute la famille le suivait au gré de ses déplacements. Sur le plan professionnel, j'ai fait beaucoup de choses : à 25 ans, j'ai monté ma première boîte, puis d'autres au gré des envies et des opportunités, certaines ont bien marché, d'autres ont coulé, c'est le jeu. Sinon, je suis un passionné d'histoire et de philosophie, tout ce qui permet de comprendre le monde. La littérature est pour moi une passion, peut-être même plus ancienne que celle des armes.

UFA - Comment t'es-tu intéressé au monde des armes ?

Éric Devilarms - Aussi loin que je me souviens, je fabriquais des petits revolvers en bois avec mon canif, mon frère et moi avions droit à un canif tous les ans, c'était une tradition familiale. À l'époque, pas d'amende forfaitaire, tout cela était normal ! Ce goût des armes, c'est

Éric Devilarms partage sa passion pour l'histoire des armes, en particulier celles de l'époque western, à travers sa chaîne YouTube. Alternant démonstrations en stand de tir et présentations historiques détaillées depuis son bureau, il rend accessible au public francophone le fruit de ses recherches. Il fait ainsi partie de la centaine de « GunTubers » que compte la toile francophone.

peut-être aussi parce que mon père était militaire quand je suis né, ma mère m'a dit qu'il était en uniforme dans la salle d'accouchement, c'est la première vision que j'ai eue et qui s'est imprimée dans mon cerveau ! Puis il y a eu les westerns spaghetti dans les années 60-70 qui ont achevé de me séduire. À 22 ans j'ai eu un collègue de travail, licencié de la FFTir, c'est lui qui m'a initié, j'ai commencé comme ça.

UFA - Comment t'est venue l'idée d'ouvrir une chaîne YouTube sur les armes ?

Éric Devilarms - Au départ je n'étais pas du tout branché réseaux sociaux, mais j'ai découvert qu'il y avait des chaînes YouTube en français qui parlaient d'armes et je me suis dit : pourquoi pas ? Je pensais avoir des choses à dire et à partager, d'autant qu'il n'y a pas beaucoup de chaînes

YouTube françaises sur les armes western (90% du contenu de ma chaîne). C'est là que je peux m'exprimer le mieux et le plus longuement : j'ai en effet des vidéos qui dépassent souvent les 60 minutes ! Alors je m'y suis mis, en août 2019, doucement, presque timidement, aujourd'hui il y a 10.500 abonnés, je suis le plus heureux !

UFA - Nous avons vu dans tes vidéos que tu as en projet l'écriture de plusieurs livres ?

Éric Devilarms - Oui, l'écriture a toujours fait partie de ma vie, j'ai d'ailleurs été rédacteur en chef d'une revue d'histoire il y a 25 ans de ça. Je fais un gros boulot de recherche pour mes vidéos et j'ai constaté qu'il n'existe parfois aucun contenu sérieux en français sur telle ou telle arme, sauf bien sûr quelques articles dans des magazines ou livres

généralistes, mais c'est limité. J'ai envie d'approfondir, d'aller plus loin, c'est pourquoi j'ai choisi d'écrire mes propres livres. J'ai trois livres en préparation, dont deux sont presque terminés. L'idée c'est « *une arme, un livre* ». Par exemple, il n'y a aucun ouvrage en français sur le Colt Python, aucun non plus sur le Colt SAA 1873. Certes, on trouve une page ou deux ci-et-là dans des revues mais c'est très loin de suffire. Je m'y suis donc collé avec enthousiasme, j'adore ça ! Prenez la carabine Rossi Puma 92, on se dit « *mais qui pourrait bien acheter un bouquin sur la Rossi 92 ?* » Eh bien figurez-vous que j'ai énormément de demandes depuis que j'ai fait une grosse vidéo sur le sujet. Quand je parle d'une arme, je ne me contente pas d'en faire un descriptif technique, je vais plutôt raconter son



histoire. Dans le cas de la Rossi 92 je suis remonté jusqu'en 1889, j'ai même le nom du bateau qui a transporté les frères Rossi jusqu'au Brésil ! La recherche armurière historique me passionne au plus haut point, j'ai presque plus de plaisir à effectuer des recherches qu'à aller tirer au stand ! Mes livres auront-ils du succès ? Je le souhaite bien sûr, mais l'essentiel pour moi, c'est de les écrire.

UFA - Justement, comment trouves-tu les informations pour tes livres et tes vidéos ?

Éric Devilarms - J'ai et j'achète énormément de bouquins, je me fournis de partout : Australie, Russie, Allemagne, États-Unis, Angleterre, partout où je peux trouver les livres qui m'intéressent. Internet également, c'est une vraie mine d'or, indispensable aujourd'hui. Et puis les catalogues, ceux des fabricants bien sûr mais également ceux des importateurs, on y trouve des choses incroyables, comme encore pour la Rossi Puma 92, sortie officiellement en 1976, mais que l'on trouve en vente au catalogue de l'importateur américain Garcia en 1971 ! Cherchez l'erreur ! J'ai réussi à trouver l'explication, j'en ai fait part à Eduardo Rossi, dirigeant actuel de la marque, lui-même ne sachant pas expliquer les raisons de cette anomalie. Petit moment de fierté personnelle quand il m'a annoncé qu'il prendrait à sa charge la traduction de mon livre pour le distribuer au Brésil !

UFA - Les armes que tu présentes sont à toi ou bien t'en fais-tu prêter le temps du tournage ?

Éric Devilarms - Ce sont les miennes. Parfois je les achète juste pour faire la vidéo et je m'en sépare ensuite, mais elles sont bien à moi pendant ce laps de temps. C'est ce qui explique le turnover incessant que j'ai dans mes coffres. Il faut dire aussi que s'il n'y avait pas de turnover dans mes coffres, il n'y en aurait pas non plus dans mes vidéos. J'aimerais tout garder, et si j'avais encore les armes que j'ai possédées en 42 ans de tir, je pourrais ouvrir une armurerie ! Et puis, il y a la contrainte du quota qui limite à 15 armes de catégorie B, on ne peut donc pas tout collectionner. C'est d'ailleurs ce que j'aimerais changer dans la réglementation actuelle, mettre fin aux quotas. C'est inutile



Éric durant sa première année de tir, en 1983.

maintenant que le SIA est en place, et que chaque tireur est régulièrement contrôlé et suivi informatiquement.

UFA - Tu vis de ta chaîne YouTube ?

Éric Devilarms - Non, ma chaîne est éligible mais j'ai toujours refusé qu'elle soit monétisée, de cette façon je ne suis pas obligé d'avoir de la pub pendant mes vidéos. Je comprends que ça puisse représenter une relative source de revenus, mais pour ça je préfère vendre mes livres, je ne m'interdis pas non plus dans un futur proche de faire quelques goodies, genre tee-shirt, mug, etc.

UFA - As-tu été surpris de la popularité de certaines de tes vidéos ? Ou au contraire déçu de l'audience de certains sujets ?

Éric Devilarms - Alors ça oui, clairement ! Il y a la vidéo où je me dis qu'elle va cartonner et elle fait un flop et, heureusement, il y a le cas inverse, la vidéo que je réalise parce que personnellement je trouve le sujet intéressant tout en me disant que ça n'intéressera probablement pas grand monde (typiquement ma vidéo sur les holsters de l'ouest) et, contre toute attente, c'est un succès. Un détail m'a amusé également quand j'ai réalisé les deux vidéos sur les revolvers de la guerre de Sécession, le Nord et le

Sud, j'ai constaté que celle sur le Sud l'emportait largement en nombre de vues, j'ai trouvé cela intéressant, ça dit quelque chose de la perception de ce conflit.

UFA - Est-ce que tu as des projets autour des armes à part les livres et la chaîne YouTube ?

Éric Devilarms - En mars 2024, avec des amis, nous avons créé un centre de formation aux métiers de la sécurité, je l'avais annoncé dans une vidéo. Maintenant que le projet est sur les rails, que les financements ont été intégrés, ma mission est pour ainsi dire terminée, je me mets en retrait et laisse la place à mes associés qui sont beaucoup plus jeunes que moi. Je vais désormais pouvoir me consacrer à un autre projet que j'ai depuis quelques temps, devenir antiquaire en armes anciennes, notamment, bien entendu, en armes de l'ouest de 1850 à 1900.

UFA - Tu es aussi délégué départemental de l'UFA pour le 06. Peux-tu nous parler de ton engagement ?

Éric Devilarms - Avec plaisir, c'est tellement important pour moi aujourd'hui. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer dans une vidéo que j'ai consacrée au combat de l'UFA, j'ai longtemps été insensible aux associations de défense des tireurs car je n'en voyais tout simplement pas l'utilité. Tout allait bien pour moi : je n'ai jamais été inquiété par l'administration, et puis j'ai démarré le tir à une période où tout était plus libre concernant les armes à feu, il y avait relativement peu de sujet d'inquiétude. Et puis voici quelques années, j'ai acheté une arme à Jean-Jacques Buigné, fondateur de l'UFA, qui avait alors son armurerie, je me souviens bien, il s'agissait d'une très belle Winchester 73. Il en a profité pour joindre au colis de la documentation sur l'UFA et des flyers à distribuer. C'est là que j'ai pris conscience qu'il y avait un réel combat important



Découvrir
la chaîne
YouTube
d'Éric
Devilarms

à mener. Les temps avaient changé depuis mes débuts en tir, les restrictions étaient passées par là, le danger de perdre notre droit aux armes devenait plus tangible. Plus que jamais l'UFA avait besoin de soutien pour ses multiples activités. Depuis, je renouvelle mon adhésion chaque année et je me suis récemment

proposé au poste de délégué pour le 06 (les Alpes Maritimes). Militant pour l'UFA dans mes vidéos, il était naturel pour moi de poursuivre ce combat sur le terrain, au plus près des tireurs. C'est difficilement mesurable, mais dans les commentaires sur ma chaîne, beaucoup me disent : « *j'ai adhéré grâce à ta vidéo* ». Et j'ai justement en préparation une nouvelle vidéo dédiée à l'UFA, avec des exemples et des témoignages concrets de situations où l'aide et l'action de l'UFA ont été décisives. Faites comme moi, adhérez et défendez vos droits !

Rencontre avec Arnaud Lamothe, expert judiciaire

Par Laurent Varney, trésorier de l'UFA

UFA – Bonjour Arnaud et merci d'avoir accepté cette interview. Tu es un expert connu et reconnu, peux-tu nous dire quel est ton parcours professionnel et comment devient-on expert ?

Arnaud Lamothe - Ma passion des armes a commencé très tôt avec un premier exposé sur les armes que j'ai réalisé en CM2...à neuf ans ! J'ai ensuite « *cultivé* » cette passion par la lecture et le tir à air comprimé, dans le jardin, avant de devenir tireur sportif à l'âge de 19 ans. Ensuite, j'ai rencontré Gilles Sigro¹, et lorsque je lui ai expliqué que j'avais intégralement démonté et remonté la carabine Rossi M65 que je venais d'acheter, il m'a fait passer derrière le comptoir. Il m'a ensuite rapidement fait rencontrer Henri Loupiac, un des armuriers du SGAP² de Toulouse qui m'a proposé de passer le concours « d'Ouvrier Professionnel du ministère de l'Intérieur » en spécialité armurerie.

1) Armurier toulousain notoirement connu dans le milieu de la collection, membre du conseil d'administration de l'UFA.

2) Secrétariat Général pour l'Administration de la Police.



J'ai ainsi pris mon poste au SGAP de Versailles le 17 janvier 2005.

UFA – Et comment les choses ont-elles évolué ?

Arnaud Lamothe - Dès mon intégration au SGAP de Versailles, de fait le premier jour, ma DRH m'a poussé à passer le concours de Contrôleur des Services Technique en externe, ayant alors le niveau scolaire requis. J'ai été admis en 2006.

J'ai pris mon poste au SGAP de Metz en septembre 2006, puis j'ai été muté au Centre Technique de l'Armement

à Limoges, deux ans plus tard, en septembre 2008. Dépendant de l'Établissement Central pour la Logistique de la Police Nationale, ce service dit de « *Niveau Technique d'Intervention 3* » qui a une compétence nationale, supervise la reconstruction des armes, gère certains dossiers et réparations les plus complexes de France. J'y occupais la fonction de responsable de l'atelier armement.

J'y ai également dispensé de nombreuses formations, mes premières actions dans ce domaine ainsi que dans « *l'expertise* » ayant eu lieu à Metz. La transmission des connaissances a tout de suite été cruciale pour moi : à mon sens, c'est la passion dans son acception la plus noble, c'est-à-dire le partage.

De façon assez naturelle, j'ai déposé ma candidature, indépendamment de mes fonctions au ministère, pour l'inscription en tant qu'expert sur la liste de la Cour d'Appel de Limoges en 2013. Celle-ci fût acceptée, et je suis par conséquent inscrit en tant qu'expert depuis le 1^{er} janvier 2014. De même, j'ai rapidement commis plusieurs articles pour une revue spécialisée. De mon

point de vue, la formation, l'écriture et l'expertise constituent un triptyque indissociable, qui fait le travail de « l'expert ».

UFA – Et aujourd'hui, le ministère de l'Intérieur ?

Arnaud Lamothe - J'ai choisi de démissionner en 2019, avec une date effective au 31 décembre, pour me consacrer à 100% à l'expertise et aux activités en lien avec celle-ci. Malheureusement, deux mois plus tard, c'était le Covid, et cela a eu beaucoup de répercussions importantes sur les choses qui avaient été mises en place (en tant qu'indépendant) depuis 2014. J'ai tout de même conservé un lien avec le Ministère car je suis réserviste de la Gendarmerie nationale, sujet sur lequel je ne souhaite pas m'étendre pour des raisons évidentes. C'est une façon de prolonger mon lien avec l'État ou du moins, ma notion du « *Service public* », et ses utilisateurs professionnels.

UFA - En termes d'expertise, as-tu une activité importante ?

Arnaud Lamothe - Objectivement, non : je réalise en moyenne, une à deux expertises judiciaires par an (trois l'an dernier). Il faut préciser ici que notre apport est très différent, et même complémentaire, de celui des laboratoires d'État. D'un côté, nous ne pouvons clairement pas les concurrencer d'un point de vue « *compétitif* »... et c'est même normal à mon sens. En revanche, étant donné notre disponibilité et notre proximité, nous pouvons accompagner, de façon rapprochée et approfondie, les acteurs du secteur judiciaire.



UFA – D'autres expertises aussi ?

Arnaud Lamothe - Oui, un peu d'expertise privée c'est-à-dire, des gens qui me demandent d'authentifier des armes. Pour le lecteur, il est bon de préciser que « *l'expertise judiciaire* » est mandatée par un représentant du ministère de la Justice alors qu'une « *expertise privée* » est demandée par une personne morale ou physique, même quand c'est au sein d'une procédure judiciaire.

UFA – Au-delà des armes, est-ce qu'il y a également dans ton travail une reconnaissance des munitions et de leur capacité à avoir été tirées dans une certaine arme ou pas ?

Arnaud Lamothe - Déterminer la correspondance entre un élément de munition tirée et une arme, c'est à dire établir que « *telle balle ou telle douille a été tirée par telle arme* » est un exercice complexe. Quand on a visité une fois dans sa vie le laboratoire de l'IRCGN³ qui fait énormément de comparaisons balistiques avec des moyens formidables, on sait que l'on ne sera que difficilement compétitif dans ce domaine.

UFA - Aujourd'hui, tu es un des rares avec Pierre Laurent⁴ à avoir pour activité principale l'expertise ?

Arnaud Lamothe - Oui, à ma connaissance nous ne sommes que deux.

³) Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale.

⁴) Président de la Compagnie des Experts

Mais on pourrait questionner ici « *qu'est-ce que constitue mon activité principale ?* » ! Comme déjà évoqué, je considère les trois activités, expertise, formation, écriture, comme un tout.

UFA – Le second volet de ton activité, c'est la formation.

Arnaud Lamothe - Oui, outre les formations que je dispensais au Ministère (et qui constituaient mon activité principale dans le dernier poste que j'ai occupé au Centre de Formation Technique et de Documentation en 2018 et 2019), j'ai conçu et / ou dispensé en tant qu'indépendant des formations pour le ministère des Armées, le ministère des Affaires Étrangères, etc., mais comme déjà mentionné, le Covid a quelque peu égratigné cette activité. Les formations, qui n'ont pas eu lieu pendant toute cette période, sont apparues à certains décideurs comme « *moins nécessaires* », les services s'en étant passé pendant plus d'une année... Les révisions budgétaires à la baisse, n'ont évidemment pas aidé.

UFA : Parlons de ta spécialité, les armes des pays de l'Est ?

Arnaud Lamothe - Alors, je ne parlerai pas de spécialité, mais de tropisme. Ma spécialité, ce sont les armes de guerre. Et effectivement, au sein de cette spécialité, les armes des pays de l'Est m'intéressent particulièrement. Et pourtant, quand j'étais gamin, j'étais plutôt attiré par les armes américaines de toutes époques. Mais côté améri-



cain, beaucoup d'armements portatifs produits après 1945 sont très décevants quand on met les doigts dedans et qu'on doit travailler avec.

J'étais également très féru de matériel germanique : comme pour les armes américaines, celles-ci sont souvent portées aux nues par la littérature, les films, et la culture vidéo-ludique. Ces armes sont généralement très intéressantes à de nombreux égards, surtout pour un technicien...Mais c'est le pragmatisme en la matière des Soviétiques qui m'a vraiment attiré de l'autre côté du rideau de fer. Surtout pour les armes produites à partir de la Seconde Guerre mondiale. Quand on aime le pragmatisme, un autre pays se

distingue particulièrement, et ce n'est pas par patriotisme que je le dis, c'est la France.

UFA – Le troisième volet de ton activité, c'est l'écriture.

Arnaud Lamothe - Oui, le troisième côté du triangle. À la suite de diverses publications dans une revue spécialisée, j'ai choisi de co-fonder (avec mon ami armurier, Jean-Paul Sapé, de SDS Armurerie) le site LAI Publications. Le support numérique a de nombreux avantages. Tout d'abord, le format est libre. Le nombre de photos et de mots n'est pas limité, ce qui est un vrai plus quand on veut aller au fond des choses. En 3000 mots et 20 photos (taille moyenne des articles de presse écrite), on effleure l'écume des choses...Mes articles dépassent généralement les 6000 mots...et peuvent largement dépasser les 50 photos ! Ensuite, on peut amender son travail en permanence...car oui, on est dans l'apprentissage permanent. Enfin, le numérique permet en plus d'illustrer ses propos avec de grandes photos et des vidéos. Pour le lecteur, c'est la possibilité d'accéder à une base d'information riche, en tout lieu (enfin, pourvu qu'on ait internet et de l'électricité) et finalement bon marché, quand on met en rapport le prix de l'abonnement au contenu proposé. Le revers de ce choix, c'est que les Internautes, accoutumés aux contenus gratuits, rechignent à payer. Un autre enseignement, c'est que les lecteurs restent attachés au support papier. C'est notamment pour cette raison que je me suis lancé dans l'auto-édition

papier du livre « *Guide Pratique des Armes à Feu* ». Ce travail, qui existe dans une première version sur le site depuis 2021, m'a été demandé en version papier à de nombreuses reprises. Cette campagne de financement participatif permettra non seulement une impression papier, mais aussi de poursuivre les travaux sur le site internet...car évidemment, rien n'est gratuit.

UFA - Est-ce qu'il ne t'est jamais venu à l'idée de mettre de la publicité sur les publications ?

Arnaud Lamothe - Si j'étais hostile à cette idée de prime abord, la nécessité nous a poussé dans cette direction. Aussi, nous avons essayé de vendre des encarts de publicité, mais notre visibilité n'est pas aussi importante que celle de certains Youtubeurs par exemple. Et pourtant, les retours sur le site sont très positifs. Mais nous payons ici notre « *ligne éditoriale* » : moins de quantité, plus de qualité. Attention, ceci n'est pas une critique envers les chaînes Youtube. Bien au contraire, certaines sont véritablement qualitatives... et c'est bien pour cela qu'il m'arrive régulièrement de participer à des vidéos mises en ligne par « *Le Feu aux Poudres* » ou de Ian Schröder.

UFA : Comment se passe l'aventure du « Guide Pratique des Armes à Feu » en auto-édition par financement participatif ?

Arnaud Lamothe - Pour le moment, c'est une belle réussite puisque grâce au soutien de nombreux camarades « *Gun Tubers* » (chaînes Youtube qui parlent d'armes), mais aussi de différentes initiatives sur différents supports (Instagram, Facebook, des forums et notamment l'UFA) l'objectif visé a largement été dépassé, et donc, le projet financé.

La seule ombre au tableau a été de voir des personnes se permettant de critiquer mon ouvrage...sans jamais l'avoir lu ! Avec des critiques ma foi fort éloignées du contenu du livre... Mais je pense que c'est une autre rançon d'Internet, même si cela reste difficilement compréhensible. Cela étant j'apprécie réellement les critiques lorsqu'elles sont constructives : se remettre en question et perpétuellement apprendre, sont à mon sens, une des grandes satisfactions de ce travail.

UFA : Arnaud, merci pour cette belle rencontre.



Élections dans les fédérations de tir

Par Patrick Forterre, membre du CA et délégué de l'UFA pour l'Aube

Maximum trois mandats de plein exercice pour un même président (4 si le 3^e était en cours en 2022), idem au niveau régional ;
Parité hommes/femmes, y compris dans le bureau ;
Participation de 2 représentants des sportifs de haut niveau aux instances avec voix délibérative ;
Élection de représentants des entraîneurs et arbitres au Conseil d'administration avec voix délibérative.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR (FFTIR)

Modalités spécifiques

Un Comité directeur de 42 membres. Pour le collège principal élu par les clubs, l'élection se fait à la plus forte moyenne. Il y a 2 représentants pour chacune des catégories entraîneurs et arbitres. Le candidat-président de la liste qui remporte les élections est directement élu Président de la fédération.

Résultats

Deux listes se présentaient : la liste emmenée par le Président sortant, Michel BACZYK et la liste Bâtir ensemble emmenée par Hugues SENGHER.

La liste Bâtir ensemble a rassemblé 74.43% des suffrages. La présence de 2 listes, le vote en distanciel sur 4 jours et l'élection du collège principal par les clubs ont généré une participation massive : 78% des clubs de tir représentant 86% des licenciés ont voté. De par les statuts, la liste d'Hugues SENGHER en tête a obtenu 27 des postes du collège A, pour 9 pour la liste de Michel BACZYK

Sont membres du bureau :

Ces 2 fédérations ont renouvelé leurs instances pour la prochaine olympiade, pour la première fois suivant les nouvelles modalités introduites par la loi 2022-296 du 02/03/2022 visant à démocratiser le sport en France



Hugues SENGHER.

Hugues SENGHER, Président ;
Martine GUEZEL, 1^{re} vice-présidente ;
Jean-Pierre CHAULIER, vice-président ;
Sylvie LANSON, Secrétaire générale ;
Franck KIEFFER, Secrétaire général adjoint ;
Guy SCHLETUS, Trésorier général ;
Patrice SIMLER, Trésorier général adjoint ;
Ghislaine BRIEZ ;
Carole CORMENIER, représentante des sportifs de haut niveau ;
Mathilde LAMOLLE ;
Éric LLORENS ;
Jean QUIQUAMPOIX, représentant des sportifs de haut niveau ;

Marie-Pierre ROUS-SARD-KARL ;
Martine SARRAZIN.

Les objectifs et priorités pour la mandature 2024-2028

1 / RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLUBS

Accompagner juridiquement les présidents de club et défendre leurs droits,

Soutenir et assister les clubs dans les litiges qu'ils rencontrent.
Conseiller techniquement pour faire évoluer leurs installations,
Individualiser les services et les formations techniques et réglementaires proposés aux clubs, et développer leur mise à disposition via les Ligues.
Assurer la transparence et communiquer vers les clubs sur l'avancée des projets.

2 / PROTÉGER L'ACCÈS AUX ARMES ET DÉFENDRE NOTRE SPORT

Peser sur la réglementation sur les armes en renforçant notre collaboration avec les services de l'État,
Assurer une veille réglementaire afin d'anticiper contre toute action en défaveur du tir et de l'utilisation des armes à titre sportif,
Faire la promotion de toutes nos disciplines et de nos formations,
Développer le tir de loisir dans les pratiques proposées aux clubs,
Accentuer l'accompagnement de nos Ligues pour détecter et former la relève,
Attaquer toutes les tentatives de détournement de nos pratiques éthiques et sportives.

3 / STRUCTURER NOTRE FÉDÉRATION

- Suivre et répondre systématiquement à toutes les questions et demandes adressées à la Fédération
- Renforcer le suivi budgétaire de la fédération en traquant les dépenses inutiles et en réaffectant l'argent là où il est nécessaire,
- Optimiser l'utilisation du CNTS, en permettant son accès GRATUIT à tous nos licenciés et en faire un lieu d'excellence pour nos sportifs de haut niveau.
- Diversifier nos rentrées financières pour éviter de recourir systématiquement aux hausses des tarifs des licences.
- Établir un organigramme fonctionnel pour permettre d'identifier facilement la personne à qui s'adresser.

Par ailleurs l'UFA a relevé, dans la foire aux questions du site de la liste



victorieuse, une volonté qui concerne plus largement tous les détenteurs d'armes :

Les détenteurs d'armes s'inquiètent des dernières lois et décrets sur les armes ainsi que des projets à venir ? Comment comptez-vous les défendre ? Nous voulons avant tout créer des relations avec d'autres acteurs dans le domaine (comme l'UFA, l'UNPACT, la SNAFAM et la FEPAM, pour ne citer qu'eux) pour ensuite pouvoir peser sur les projets de lois à venir et protéger les droits de nos licenciés détenteurs d'armes. Nous voulons être force de proposition, pour arriver à des évolutions constructives et bénéfiques, mais surtout ne plus être dans l'acceptation systématique et sans condition comme cela s'est passé sur les 4 dernières années. (Ex des A1-11).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BALL-TRAP ET TIR À BALLE (FFBT)

Modalités spécifiques

Pour l'élection du comité directeur, il y avait 2 collèges, un pour les représentants des associations (la liste ayant obtenu le plus de suffrage est élue dans son ensemble) et l'autre pour les représentants des établissements (1 élu), ainsi qu'un représentant de chacune des catégories suivantes : entraîneurs, arbitres et, le cas échéant, 2 sportifs de haut niveau (parité). Le Président de la fédération est le candidat placé en tête de la liste victorieuse mais doit être confirmé par l'assemblée générale électorale par un vote à bulletin secret.

Résultats

Une seule liste se présentait emmenée par le Président sortant. La présence d'une seule liste et un vote uniquement en présentiel des présidents de club ont fait que seuls 116 clubs étaient présents ou représentés sur un total de 507. À l'inverse cela a permis à beaucoup de présidents de clubs de se rendre dans les locaux de la fédération.

Sont membres du bureau :

- Jean-Michel MOUTOUFIS, Président, réélu pour la 4^e fois ;
Pascal CAMBIER, Trésorier ;
Dominique LEMONNIER, Secrétaire Général ;
- Michel ALVES
- Francine CAYET LEMAIRE
- Bénédicte DERMIGNY

- Edwige DINOUARD ACLOQUE

- Sophie SANTINI MAMELLI

Les projets pour la mandature 2024-2028

Au-delà du détail de la profession de foi ci-après, Jean-Michel MOUTOUFIS indique l'objectif principal qui sera de continuer d'œuvrer pour l'intérêt du ball-trap dans son ensemble et non de telle ou telle discipline. Pour éviter de revivre une scission qui s'était autrefois traduite par la perte des deux disciplines olympiques au profit de la FFTir.

Stand fédéral :

Rénovation et aménagement du clubhouse ;
Mise en place des installations de parcours de chasse ;
Organisation de stages de formation et perfectionnement pour les tireurs et l'encadrement ;
Mise en place des initiations et formules « découverte » afin de répondre à une demande des mairies et des offices de tourisme.

Comités régionaux :

Mise en place d'un stage d'information sur le fonctionnement des comités régionaux, sur les attentes de la FFBT et sur les droits et devoirs des présidents de régions ;
Formation sur les programmes (WEBLICE -HKTRAP).

Formation :

Durabilité des programmes « écoles EFBT », afin d'uniformiser la formation nationale ;
Création d'outils vidéo pour la formation des initiateurs et entraîneurs ;
Poursuite des actions de soutien 'cartouches' : tarifs privilégiés pour les jeunes, les femmes (nouvelles licenciées) et aux stagiaires des écoles EFBT ;



Jean-Michel MOUTOUFIS.

Réflexion sur la gratuité des inscriptions des jeunes aux championnats de France : pérennisation ;
Création d'une notice vidéo destinée aux utilisateurs du logiciel HKTRAP ;
Continuité du séminaire des arbitres tous les deux ans.

Actions diverses :

Développement durable :

- Continuer des actions de covoiturage des arbitres et équipe de France ;
 - Poursuivre les actions d'accompagnement des clubs en collaboration avec ECOLOGIC pour un maillage national du recyclage des étuis de cartouches ;
 - Ramassage du plomb : élargir et promouvoir les partenaires existants. Renforcer les actions dans le cadre de défense des stands : interventions techniques et juridiques ;
- Participer activement dans l'ensemble des travaux du groupe de travail « fédérations sportives et filière armurière » et s'impliquer dans le suivi des dossiers confiés au cabinet de conseil en affaires publiques ;
Dynamiser la commission jeunes et féminines ;
Répondre aux mieux aux demandes institutionnelles sur les sujets majeurs (honorabilité, déontologie, renouvellement des délégations et agrément ...) ;
Accompagner nos stands pour la nouvelle procédure de contrôle du Service Central des Armes et Explosifs et des préfectures.

L'Europe et la directive armes à feu

Par Jean-Jacques Buigné et Michaël Magi

Dans tous les domaines, les citoyens ont pris l'habitude de dire : « C'est la faute de l'Europe. » Le secteur des armes n'échappe évidemment pas à cette tendance.

Bien que chaque État soit tenu de transposer les directives européennes, on constate que la France va plus loin en les surtransposant. Cela a été notamment le cas avec les armes de catégorie A1-11⁰. Alors que la directive permet d'autoriser leur possession.

L'EUROPE ET LA SÉCURITÉ

La nomination de Magnus Brunner à la tête du ministère de l'Intérieur et de la Migration marque une nouvelle étape dans la politique de sécurité intérieure de l'Union européenne. Chargé d'élaborer une stratégie globale de lutte contre le crime organisé, il jouera un rôle clé dans la révision de la directive sur les armes à feu.

Dans ce contexte, la Commission européenne poursuit l'examen des plans nationaux de mise en œuvre de la directive existante. Toutefois, certains



Ce Colt Python 357 en bronze au canon noué d'un artiste suédois a été installé en 1988 devant le siège de la Commission Européenne devant l'immeuble Jean Monnet à Luxembourg et devant le siège de l'ONU à New York. De 1,50 mètre de haut il dénote une hoplophobie (peur des armes) à priori de la part des institutions internationales. Il existe près de 30 répliques à travers le monde.

États membres accusent un retard dans l'intégration des exigences de Bruxelles à leur législation nationale. Ainsi la Suède a été condamnée à une amende astronomique, pour n'avoir pas transposé totalement la directive. En mars 2024, la Commission a salué l'accord politique trouvé avec le Conseil en vue de la mise à jour du règlement sur l'importation, l'exportation et le transit des armes à feu à usage civil. Elle a souligné que « le trafic d'armes à feu facilite le terro-

risme et la criminalité organisée...

Les criminels adaptent constamment leurs méthodes pour introduire clandestinement des armes dangereuses dans l'UE. »

L'absence de règles harmonisées au sein de l'Union complique également le commerce légal des armes à feu, générant une charge administrative importante pour les détenteurs d'armes et les acteurs du secteur. Dans cette optique, la Commission propose de simplifier les procédures d'importation et d'exportation pour certaines catégories de détenteurs légaux, notamment les chasseurs, les tireurs sportifs et les reconstitueurs historiques. Une des mesures phares serait la suppression de l'obligation d'obtenir une autorisation d'importation ou d'exportation pour les résidents de l'UE titulaires d'une carte européenne d'arme à feu.

ENJEUX DE LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE

La directive européenne encadrant la possession et le commerce des armes à feu fera l'objet d'une évaluation en 2026. Cette analyse devrait aboutir à des propositions concrètes visant une nouvelle révision du texte, avec un accent particulier sur la lutte contre le trafic d'armes et de munitions. L'objectif central de cette mise à jour est de renforcer et d'harmoniser



Pour s'appliquer dans un État européen, une directive doit être transposée en droit national. La Commission Européenne peut engager une procédure d'infraction assortie d'une amende lorsqu'une directive est mal transposée.

le cadre juridique européen afin de mieux combattre le commerce illégal des armes à feu au sein de l'UE. Cela nécessitera une coopération renforcée entre les États membres ainsi que l'adoption de mesures communes pour un contrôle plus strict de la distribution et du commerce des armes. Toutefois, ces réformes suscitent des inquiétudes parmi les détenteurs légaux d'armes à feu, qui pourraient se retrouver confrontés à des restrictions supplémentaires. Ces nouvelles contraintes, bien qu'axées sur la sécurité, risquent d'imposer des obligations jugées excessives sans réel impact sur la lutte contre la criminalité.

UN DÉFI POUR L'UE

L'Union européenne fait face à d'importantes disparités entre les législations pénales des États membres en matière de trafic d'armes. Une infraction sévèrement réprimée dans un pays peut être sanctionnée de manière beaucoup plus clémentaire dans un autre, avec des écarts pouvant aller de quelques mois à plusieurs années de prison pour des faits similaires. Cette hétérogénéité juridique constitue une opportunité pour les organisations criminelles, qui ajustent leurs activités en fonction des législations les plus souples. Exploitant ces failles, elles établissent leurs opérations là où les sanctions sont les moins sévères, limitant ainsi les risques tout

Nous espérons que le nouveau Commissaire européen Magnus Brunner comprendra qu'un durcissement excessif pénalise les détenteurs légaux d'armes, sans effet sur la sécurité



en maximisant leurs profits. Face à cette réalité, l'UE envisage d'harmoniser les législations pénales en instaurant des seuils minimaux de peine. L'objectif est d'empêcher les États membres d'adopter des sanctions inférieures à ces seuils, garantissant ainsi un cadre juridique plus cohérent et dissuasif à l'échelle européenne.

En parallèle, l'UE s'inquiète de la montée en puissance de l'impression 3D d'armes à feu, une pratique encore mal encadrée dans de nombreux pays. Pour y remédier, elle souhaite interdire la fabrication, la détention et la diffusion des plans permettant leur impression, afin de limiter ce nouveau risque sécuritaire. L'harmonisation des sanctions et la régulation de l'impression 3D d'armes s'imposent comme des priorités pour l'UE.

CONSULTATION PUBLIQUE

Afin de moderniser et d'adapter la législation européenne encadrant les armes à feu, la Commission euro-

péenne a lancé une vaste consultation publique à la fin de l'année 2024. Cette initiative vise à simplifier les procédures administratives et à réduire les charges pesant sur les acteurs du secteur, tout en assurant la cohérence avec les réglementations existantes, notamment la directive sur les armes à feu et le règlement sur l'importation, l'exportation et le transit des armes à feu à usage civil.

Pour recueillir un large éventail d'opinions et d'expertises, la Commission a invité à participer à cette consultation un large panel de parties prenantes, comprenant :

- Des experts internationaux, issus notamment de l'ONU et des États membres,
- Des magistrats, acteurs clés dans l'application des lois sur les armes,
- Des acteurs économiques du secteur (armuriers, courtiers, fabricants, importateurs),
- Des organisations spécialisées, telles que la FESAC (Fédération européenne des associations de collectionneurs d'armes),
- Le grand public, y compris les détenteurs légaux d'armes à feu.

Dans cette démarche, la Commission européenne cherche à concilier les exigences de sécurité avec les réalités du secteur des armes à feu.

Nous suivons attentivement ce dossier afin de veiller à ce que les propriétaires d'armes respectueux de la loi ne soient pas injustement pénalisés par l'évolution du cadre juridique. Il est essentiel que leurs droits et libertés, ancrés dans l'histoire, ne subissent pas de nouvelles restrictions sans réel impact sur la sécurité publique.

Les détenteurs d'armes peinent à comprendre la logique de légiférer sur des activités déjà illégales. Une telle approche ne peut que nuire à ceux qui respectent la loi, d'autant plus que les réglementations précédentes n'ont fait qu'alourdir leurs obligations sans effet tangible sur la criminalité.



La directive s'impose aux États qui doivent la transposer sans être plus libéraux, mais ils peuvent être plus sévères. Certains États (comme la République tchèque) ont contesté la directive, estimant qu'elle portait atteinte à leur souveraineté.

